

Précautions à prendre Lors de l'utilisation de vidéos de classe

Avant toute projection :

Fixer un cadre déontologique de travail:

- bannir les jugements de valeurs et respecter les personnes ainsi que leur travail (les enseignants filmés dans leur classe, ne pas oublier notamment de mentionner lors de l'analyse les points forts de la séance),
- élaborer en amont des critères d'analyse relatifs à la pratique professionnelle ; l'analyse doit porter sur les aspects observables de la pratique. Cette dernière peut être découpée en unités de sens et décrite en prenant en compte à la fois les signes que produit le praticien (signes langagiers, attitudes, gestes) et les signes que produit le milieu dans lequel opère la pratique. Les termes " action " et " événement " rendent compte de cet aspect objectivable de la pratique.
- rappeler que les images ne nous apportent pas toutes les informations ; font défaut notamment les intentions de l'enseignants (lorsqu'il n'est pas présent au moment de l'analyse). Des précautions sont donc nécessaires lors de toute interprétation (la pratique ne pouvant se réduire aux signes émis par le praticien : derrière le moindre des signes émis, il y a une pensée, une mémoire d'expériences. Cet aspect non perceptible de la pratique détermine les décisions et les conduites de l'enseignant.).

Donner les informations nécessaires concernant la ou les extrait(s) de vidéo :

- explicitation du contexte,
- de la séquence pédagogique,
- du moment où le document est recueilli,
- du type d'extraits visionnés : montage ou séance dans sa continuité.